

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 février 2009
Français
Original : anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 6081^e séance
(privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,
le mardi 10 février 2009, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 10 février 2009, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6081^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents.

Le Conseil et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Johan Verbeke, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Géorgie.

Les membres du Conseil, M. Verbeke et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

